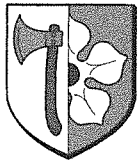


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, 5 rue des Sapins, du 26 au
31 mai 2026**

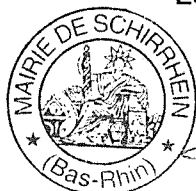
Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- Vu le Code Routier, notamment l'article R 225,
- Considérant l'incidence des travaux de suppression au réseau gaz au 5 rue des Sapins à Schirrhein, nécessitant l'ouverture de la chaussée et du trottoir,
- Vu la demande formulée par la Sté FRITZ ELECTRICITE de Niederroedern, le 6 mai 2026,

ARRETE

- Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée réalisé en demi chaussée au 5 rue des Sapins, est autorisée du 26 au 31 mai 2026.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des interventions.
- Article 3 : La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.
- Article 4 : La Société FRITZ ELECTRICITE, intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Société FRITZ ELECTRICITE
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT